



Rapport d'activité 2020

Tous en ligne pour la défense de notre métier !

74^{ème} Assemblée Générale



Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles du Finistère



Table des matières

PORTER NOS REVENDICATIONS EN TOUTE CIRCONSTANCE	4
UN RESEAU LOCAL FORT CAPABLE DE S'ADAPTER !	5
COMMUNIQUER SUR SON METIER	5
MANGER FRANÇAIS	6
OPERATIONS COLLECTIVES	6
 AMELIORER LA RENTABILITE ECONOMIQUE DE NOS EXPLOITATIONS	 7
LAIT	8
PORC	9
LEGUMES	9
VOLAILLES	10
VIANDE BOVINE	10
HORTICULTURE/PEPINIERE	10
PAC	10
 LUTTER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT CONTRE L'AGRIBASHING	 11
PLUSIEURS REUNIONS DE PREVENTION AVEC LA GENDARMERIE	12
MISE EN PLACE DE LA CELLULE DEMETER	12
REACTION AUX PROPOS DU DEPUTE LARSONNEUR	12
DES EXPLOITATIONS TAGUEES	12
LA FDSEA ALERTE LE NOUVEAU PREFET ET LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	13
POLLUTIONS ACCIDENTELLES : STOP A LA MISE EN CAUSE SYSTEMATIQUE DE L'AGRICULTURE ET AUX « 2 POIDS, 2 MESURES » !	13
 SUIVRE LES DEGATS ET LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DES CHOUCAS DES TOURS	 14
 COMBATTRE LA SURTRANSPOSITION DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE	 15
ZNT RIVERAINS : PUBLICATION D'UNE CHARTE DEPARTEMENTALE PERMETTANT DE REDUIRE LES DISTANCES !	16
INSTRUCTION DES DOSSIERS PAR L'ADMINISTRATION, STOP A LA SURTRANSPOSITION ENVIRONNEMENTALE !	17
LA FDSEA AU SOUTIEN DE LA FILIERE BETTERAVE SUCRE	17
PROJET CELTIC INTERCONNECTOR : MOBILISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION LOCALE ENTRE RTE ET LA PROFESSION AGRICOLE	18
ALLI'HOMME, L'ASSOCIATION NEE DANS LE FINISTERE MONTE EN PUISSANCE !	18
 APPARTENIR AU SEUL SYNDICAT PATRONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	 19
CONCERTATION AVEC L'ETAT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS MIS EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE	20
UN BUREAU EMPLOYEURS FDSEA MOBILISE	20
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE : ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS	21
EXONERATION TO-DE POUR L'EMPLOI DE SAISONNIERS : PREVUE POUR 2 ANNEES SUPPLEMENTAIRES !	21

RECRECUTER AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE EMPLOI FORMATION EN AGRICULTURE (ANEFA)	22
LA CRISE SANITAIRE N'A PAS EU D'IMPACT SUR L'ACTIVITE 2020	23
EXEMPLES D' ACTIONS CONDUITES PAR L'ANEFA EN 2020	25
LE CESA29 : PLUS DE 4 500 SALAIRES BENEFICIAIRES	27
 ÊTRE ACTEUR DE LA MONTEE EN COMPETENCE DES AGRICULTEURS AVEC AGRI-FORMATION 29	28
 REGULER ET PRESERVER LE FONCIER	32
EN ATTENDANT UNE LOI FONCIERE : MAINTENIR LA PRESSION !	33
LE CONTROLE DES STRUCTURES A L'EPREUVE DE LA COVID-19	33
INFORMATION SUR LE FONCIER DANS LES CENTRES DE FORMATION	33
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF) MISE EN DANGER EN 2020	34
FAVORISER LA RECONQUETE DES TERRES EN FRICHE OU MANIFESTEMENT SOUS EXPLOITEES : UN ENJEU MAJEUR	34
 DEFENDRE LE STATUT DU FERMAGE	35
RENOVATION DU STATUT DU FERMAGE : ETRE PRUDENTS ET FORCE DE PROPOSITION POUR UNE EVOLUTION EQUILIBREE	35
REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES	36
DES ACTIONS INTERROMPUES PAR LES MESURES SANITAIRES	36
 DEFENDRE LES INTERETS DES ANCIENS EXPLOITANTS	36
 ASSOCIATION JURIDIQUE ET FISCALE	37
 LA FDSEA A VOS COTES	38
LE SERVICE JURIDIQUE: UN POUR TOUS ET TOUS POUR UN ... SERVICE GAGNANT !	38
AU SERVICE DU MILLIER D'EMPLOYEURS ADHERENTS	38
LE SERVICE SYNDICAL	39
DES RESPONSABLES ENGAGES AU NIVEAU NATIONAL	39
 VOS PRESIDENTS CANTONAUX, VOS CONTACTS !	40

Porter nos revendications en toute circonstance



Vie de réseau et Communication



Un *réseau local* fort capable de s'adapter



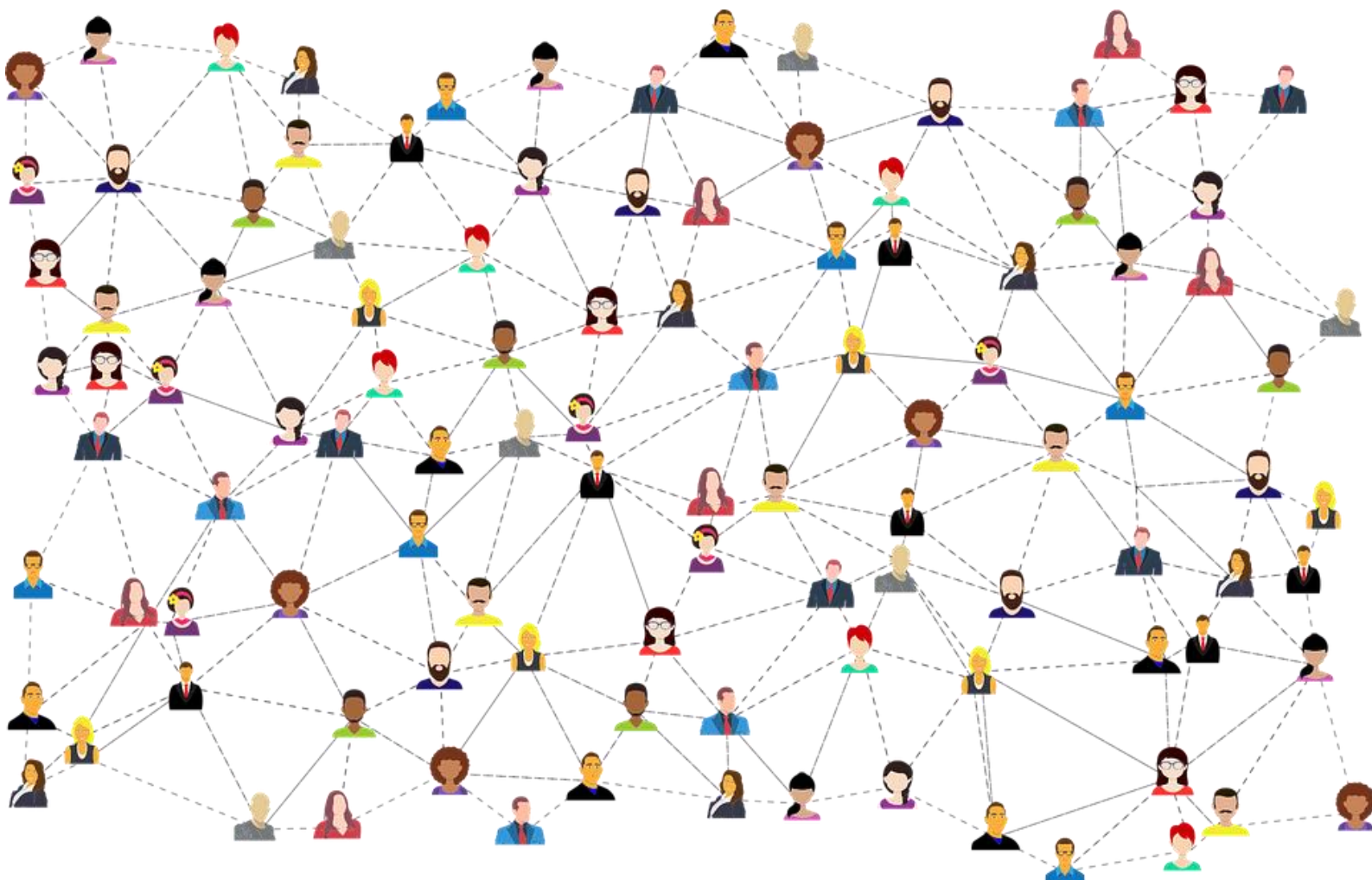
Manger français



Communiquer sur son métier



Opérations collectives



Un réseau local fort capable de s'adapter !

Élections MSA

Comme tous les cinq ans, la profession agricole a été invitée à renouveler les délégués cantonaux de la MSA. Pendant la période de vote, du 20 au 31 janvier, la FDSEA a incité les exploitants, via ses lettres d'information et ses réseaux sociaux, à participer au scrutin. Dans le Finistère, tous collèges confondus, le taux de participation s'est élevé à 25 % ce qui, malgré un recul par rapport à l'élection précédente, montre **l'attachement à une protection sociale de proximité, efficace et gérée par des élus**. Les 208 délégués finistériens MSA, issus pour la majorité du réseau FDSEA+JA, sont les relais entre les administrateurs et les agriculteurs.



Présentation du RO : diffusion en direct

Le premier confinement a entraîné l'annulation de l'Assemblée Générale départementale sous son format habituel, prévu le jeudi 19 mars. Cette AG a pu cependant se tenir en visio-conférence et en comité restreint, avec les membres du conseil d'administration et les présidents locaux, le mardi 16 juin. Pour que le rapport d'orientation soit diffusé et partagé au plus grand nombre, **les élus du Bureau ont décidé d'organiser, en direct sur Youtube, un débat autour de ce rapport intitulé « Jouer collectif pour garder notre liberté d'entreprendre »**. Une centaine d'adhérents ont suivi cet événement et près de 600 personnes ont vu le débat en replay.

Des extraits de ces échanges ont été diffusés dans les lettres d'information et lors des AG cantonales.



Des AG cantonales maintenues

Le contexte sanitaire a obligé la FDSEA et son réseau à s'adapter tout au long de l'année pour maintenir son calendrier syndical. **Les Assemblées Générales locales se sont tenues, pour la majorité en présentiel dans des exploitations, pour garder le lien entre les adhérents, informer et débattre sur le travail mené en 2020**. Dans chaque canton, les adhérents ont construit un plan d'actions pour 2021 sur des sujets variés : environnement, chasse, foncier, agribashing, économie, formation, ...



Communiquer sur son métier

Pas de pénurie, on vous nourrit !

Pendant le premier confinement, l'activité agricole ne s'est pas interrompue. Bien au contraire, les agriculteurs ont nourri la population. Pour le faire savoir au grand public, **le réseau FNSEA a mené une campagne de valorisation du travail agricole au travers de portraits d'agriculteurs diffusés sur les réseaux sociaux** (photos des agriculteurs finistériens à retrouver sur [le site de la FDSEA](#)). Ces portraits montrent que, derrière les achats des consommateurs en grande surface, il y a des femmes et des hommes qui, quel que soit le contexte, continuent de travailler pour garantir une alimentation en quantité et de haute qualité.

En déplacement dans le nord-Finistère le 22 avril, Emmanuel Macron a visité également les serres du GAEC de Roué, adhérent au syndicat local de Cléder. Etait présent pour échanger avec lui, Jean-Alain Divanac'h, président de la FDSEA sur divers sujets :

- L'indépendance alimentaire
- L'emploi
- La compétitivité des filières



Manger Français

Favoriser l'approvisionnement en produits français



A l'issue du premier confinement, la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture ont demandé par courrier à **toutes les communes de favoriser au maximum l'approvisionnement des cantines et restaurants sous leur responsabilité en produits français.**

Pour appuyer cette demande, pendant tout l'été, la FDSEA a relayé la **campagne de communication de la FNSEA intitulée #JeMangeFrançais** au travers de publications sur les réseaux sociaux et en signature des mails.

La défense du « Manger Français » est un travail sur lequel la FDSEA est impliquée depuis plusieurs années. Ces efforts portent leurs fruits avec un logo aujourd'hui bien identifié.



Opérations collectives

Commandes groupées de masques et de gel

Alors que la France connaissait une pénurie de moyens pour lutter contre le Covid-19, la FDSEA a organisé en mai **deux commandes groupées destinées aux adhérents.**



1^{ère} commande :
gel hydroalcoolique

350 litres distribués à une 60^{aine} d'adhérents

2^{ème} commande :

les masques chirurgicaux



12 500 distribués à une 60^{aine} d'adhérents

Ensivalor : grande opération de collecte de pneus usagés



En juillet 2019, les entreprises de la filière pneumatique ont signé une **charte en faveur du recyclage des pneus sur les exploitations agricoles.** L'objectif est d'en collecter 15 000 t/an dans l'hexagone. Cette opération, nommée Ensivalor, permet de limiter le coût pour les exploitants.

Avant de s'inscrire dans cette démarche nationale, et de proposer une collecte spécifique, la FDSEA a souhaité connaître **l'intérêt de tous les agriculteurs du département et avoir une estimation du stock de pneus usagés inutilisés à recycler.**

Pour cela, la FDSEA a mis en place un questionnaire en ligne à destination de tous les agriculteurs du Finistère, plus de 100 personnes ont répondu ! Cette opération est prévue pour l'hiver 2023, le temps de mettre en place la logistique et de lancer un appel d'offres auprès des entreprises de recyclage.

Améliorer la rentabilité économique de nos exploitations



Économie



Lait



Volailles



Porc



Viande bovine



PAC



Légumes



*Horticulture
pépinière*



Lait

Au cours des différentes rencontres avec les services de l'Etat et les organisations économiques agricoles, la FDSEA n'a cessé d'alerter sur la situation économique de plus en plus fragile des exploitations laitières finistériennes.

La section laitière qui s'est tenue au mois de février a permis d'échanger sur un grand nombre de sujets : l'alignement concurrentiel sur le prix du lait des laiteries sur le moins-disant et l'absence d'application de la Loi EGAlim par les laiteries privées comme par les coopératives.

La mise en place du confinement au mois de mars a déstabilisé l'industrie laitière du fait d'un transfert des marchés RHD vers ceux de la GMS. En mars, par communiqué de presse, la FDSEA s'est fortement **opposée à la réaction excessive de l'interprofession et de certaines laiteries, dont des coopératives, qui a conduit à une incitation à la réduction des volumes injustifiée et à une entente sur le prix du lait.**

De longue date, la FDSEA promeut l'organisation des producteurs pour rééquilibrer le rapport de force et défendre une meilleure répartition de la valeur dans la filière. Au mois de novembre, alors même que les négociations commerciales débutaient, le constat était fait que les coopératives n'appliquaient toujours pas la loi EGAlim tout comme les industriels privés qui retardaient la signature d'accords-cadres avec les OP. La FDSEA a lancé une action auprès de la Sill. Des CV-types ont été déposés par les producteurs au siège de l'entreprise. Ce symbole fort avait pour objectif de **dénoncer le manque de rémunération des producteurs de lait entraînant leur incapacité à investir.** Des rencontres ont également été programmées avec des coopératives au niveau de la section lait de la FRSEA Ouest pour veiller à la bonne application de la Loi et à la prise en compte des coûts de revient des producteurs.



La Sill recrute et investit ... *sauf dans ses producteurs !*

PROFIL

→ SAVOIR - ETRE

- Sens du collectif
- Attachement territorial
- Passionné

→ EXPERIENCE

CHEF D'EXPLOITATION LAITIÈRE

Depuis

- Sans contrat écrit, alors que rendu obligatoire par la Loi
- 24h/24, 7j/7 dont week-ends et jours fériés, sans 13^{ème} mois
- Producteur de lait de vache acheté à un prix, imposé par la laiterie, inférieur d'environ 40€/1000l au prix de revient
- Sans modalités de détermination du prix du lait permettant une juste répartition de la valeur ajoutée
- Avec des volumes de production imposés sans cogestion entre producteurs et acheteur
- Sans visibilité et privé de toute capacité d'investissement
- Utilisé comme variable d'ajustement volumes/prix en temps de crise

→ COMPETENCES

- Garant de l'origine, la qualité et la traçabilité du lait
- Savoir-faire reconnu mondialement
- Ecologiste engagé via l'entretien du paysage, des haies, zones humides, du stockage du carbone ...
- Principal secteur employeur du territoire
- Pilier de la dynamique locale et territoriale

LA PRODUCTION LAITIÈRE FINISTÉRIENNE EN CHIFFRES

-2,5 %
c'est la baisse de la collecte sur les huit premiers mois de l'année

-3 %
c'est la baisse du cheptel vaches laitières entre sept. 2019 et sept. 2020

53 %
c'est le nombre de producteurs qui avaient plus de 50 ans en 2016

3
c'est le nombre de départs pour 1 installation

Nous, producteurs, aurions tout intérêt, pour une meilleure rémunération et plus de visibilité, à postuler à la Sill. Sans producteurs, il n'y aura plus de lait. Sans lait, il n'y aura plus de Sill ! **Inquiétons-nous !**

Le système ancestral de notre filière est à bout de souffle ! **Il est plus que temps que la Sill comprenne l'importance de s'engager avec les producteurs vers un partenariat plus juste, plus rémunérateur pour les producteurs et plus durable, pour le bien de tous !**

Porc

En début d'année, malgré une importante dynamique à l'export, la FDSEA dénonçait, par communiqué de presse, des **écarts considérables entre les prix pratiqués en France et ceux des autres pays européens et soulevait des interrogations sur une possible entente entre les abattoirs français pour peser sur le prix.**

Quelques mois plus tard, c'est le « cartel du jambon » qui faisait la une de la presse. Par communiqué de presse, la FDSEA s'est empressée de rappeler que les producteurs étaient les premières victimes de ces ententes illicites. Pour la FDSEA, il est urgent qu'**une AOP digne de ce nom soit créée pour défendre légalement une vraie organisation collective des éleveurs et mettre fin à une dévalorisation récurrente des carcasses françaises.** Un travail a été mené au sein de la section porcine de la FRSEA pour accompagner les groupements dans la création de cette instance.

Alors que l'année 2020 s'annonçait profitable pour les producteurs de porcs, la Fièvre Porcine Africaine en Allemagne et la crise sanitaire mondiale sont venues assombrir le tableau. En siégeant dans les instances nationales, la FDSEA a effectué un travail proactif auprès des instances décisionnelles en matière de réglementation sanitaire et bien-être animal. L'AG de la section porcine au mois de février a été l'occasion de faire le point sur tous ces sujets et de débattre sur le financement des projets d'installation et d'agrandissement.

En novembre, la FDSEA a réaffirmé ses positions concernant les suites de l'arrêt de la castration à vif des porcelets. **La production de référence de porcs charcutiers mis en marché par les OP, qui fixera le prix sur la base d'une grille révisée restant à travailler, sera une production issue d'élevages ayant arrêté la castration des porcelets.** La FDSEA veillera à une application d'accords justes et équitables.

Légumes

Quelques jours après la visite d'Emmanuel Macron dans le nord-Finistère pour vanter les mérites de la filière agroalimentaire française et saluer le travail accompli par les agriculteurs, la FDSEA a dénoncé, par voie de presse, la vente de produits alimentaires étrangers par certaines grandes surfaces du secteur en pleine période de production française. **Dans un contexte sanitaire compliqué, il était important de rappeler que le rôle de la grande distribution était et est toujours de contribuer aux objectifs de sécurité alimentaire en France en s'appuyant sur une production française pérennisée.**

La section légumes n'a cessé d'alerter les instances nationales sur la surréglementation en matière de production de légumes bio sous serre. La FDSEA a fourni des éléments notamment sur les distorsions de concurrence engendrées et sur les difficultés qu'auraient les producteurs français pour se faire référencer dans les GMS en remplacement de production d'origine étrangère avec les nombreux jours fériés du mois de mai.



Volailles

La section volailles s'est réunie en février pour discuter de différents sujets d'actualité. Les résultats de l'étude menée au niveau de la FRSEA sur la perpétuelle augmentation des coûts de production ont été présentés. **Tant au niveau régional qu'au sein de la CFA, les responsables ont insisté massivement sur la nécessité d'une revalorisation des contrats.**

De par sa présence à l'échelon national, la FDSEA a contribué aux travaux menés pour lutter contre la propagation de l'Influenza aviaire et garantir une indemnisation aux éleveurs impactés.

Viande bovine

Tout au long de l'année, par le biais de la section bovine régionale et de la FNB, la FDSEA n'a cessé de **dénoncer les prix inacceptables pratiqués par les acheteurs et la fragilisation du marché suite à la fermeture de la restauration hors domicile.** La FNB a notamment exigé la convocation de toutes les parties prenantes au ministère de l'Agriculture pour que des solutions soient trouvées. L'AG de la section qui s'est tenue au mois de février a été un lieu d'échanges sur les différentes stratégies de valorisation de nos produits et des controverses sur les projets de généralisation du label rouge à tous les producteurs de bovins viande.

Au mois d'avril, un communiqué de presse FRSEA et JA Bretagne rappelait que demain, le danger sera bien, faute de producteurs, de ne plus trouver de viande française sur les étals des supermarchés, mais uniquement des produits importés ne respectant pas les mêmes normes. **C'est aujourd'hui qu'il faut changer les choses via l'organisation des producteurs et se mobiliser contre la signature d'accords de libre-échange fortement défavorables à la production.**

La FNB s'est pleinement mobilisée dans la mise en place d'un contrat-type pour les producteurs de veaux de boucherie. Une réunion à l'automne organisée par la FDSEA a permis de faire une lecture détaillée de ce contrat aux producteurs présents et de répondre aux différentes interrogations.

Horticulture/pépinière

Toutes les filières ont été impactées par les confinements successifs et tout particulièrement, la filière horticole et pépinière puisque les vendeurs (fleuristes, jardinerie, ...) ont cessé leur activité dès le début du confinement suite aux mesures gouvernementales. Pendant cette période difficile, **la FDSEA a été aux côtés de la FNPHP (association spécialisée de la FNSEA) pour relayer les informations aux producteurs.** Ces derniers ont été invités, pendant le premier confinement, à répondre chaque semaine à des enquêtes nationales pour que la FNPHP se batte auprès du Gouvernement pour pouvoir bénéficier d'aides. Suite à cette mobilisation, un plan d'aide de 25 millions est prévu pour soutenir la filière.

PAC



La nouvelle programmation de la PAC est un enjeu majeur pour notre profession. La FDSEA s'est efforcée à fournir un état d'avancement des discussions en cours à ses adhérents via la lettre mensuelle et au Conseil de l'Agriculture Finistérienne lors de plusieurs réunions dont une en présence de Christophe Hamon de Breizh Europe.

La FDSEA s'est également ouvertement positionnée à travers ses éditos, communiqués de presse ou des lettres ouvertes de la FRSEA, contre la régionalisation de la PAC et la gestion des deux piliers par le Conseil Régional. **Afin de ne pas être source de distorsions de concurrence, la PAC se doit d'être économique et la plus commune possible.**

Lutter individuellement et collectivement contre l'agribashing



Agribashing



Plusieurs ***réunions de prévention*** avec la gendarmerie



Des exploitations taguées



Mise en place de la ***cellule Demeter***



La FDSEA alerte ***le nouveau Préfet et le président de l'Assemblée nationale***



Réaction aux propos du député Larsonneur



Pollutions accidentelles



Plusieurs réunions de prévention avec la gendarmerie

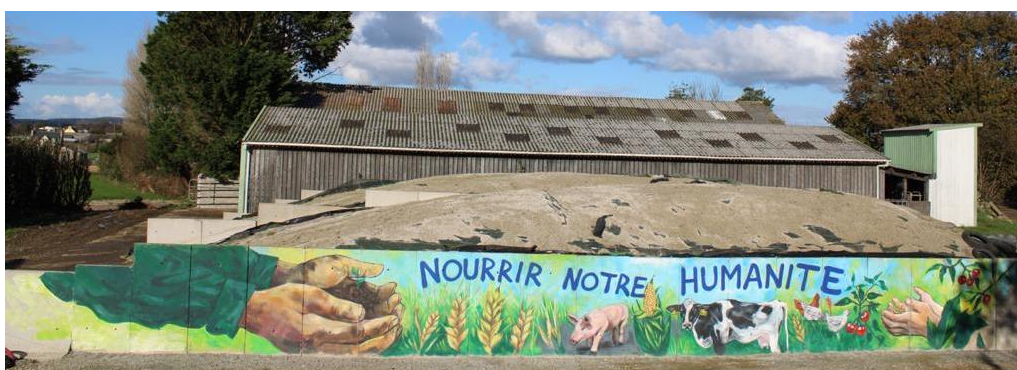
En décembre 2019, pour lutter contre l'agribashing, une convention entre la FNSEA, JA, la Gendarmerie et le ministère de l'Intérieur a été signée pour rapprocher les différents acteurs et optimiser le partage de l'information. Le 20 janvier 2020, le Conseil de l'Agriculture Finistérienne, qui rassemble les 34 organisations professionnelles agricoles du département, sous la présidence de la FDSEA, a pris la décision d'**organiser des réunions ouvertes à tous les agriculteurs avec la présence de la Gendarmerie**.

Cinq réunions se sont tenues sur le département en février et ont réuni 150 exploitants. L'objectif était de faire connaître tous les outils existants pour être à même de réagir et de répondre aux questions concernant la sécurité des exploitations : menaces, intrusions, vols, ...



Mise en place de la cellule Demeter

Toujours en février, la Préfecture a lancé un observatoire de l'agribashing dont les objectifs sont de lutter contre la multiplication des actes de délinquance envers les agriculteurs et de dresser un état des lieux des problématiques rencontrées pour élaborer des solutions efficaces et concertées. Lors de ce lancement, **la FDSEA a dénoncé le manque de soutien des services de l'Etat. La FDSEA poursuit le recensement des actes de délinquance pour les faire remonter à l'administration.**



Réaction aux propos du député Larsonneur

En juillet, la FDSEA a immédiatement réagi à la déclaration de Jean-Charles Larsonneur qui comparait l'élevage totalement intensif à un « holocauste quotidien ». **Un courrier, diffusé à la presse et sur les réseaux sociaux, lui a été adressé pour lui demander de retirer ses propos inacceptables !**

Des exploitations taguées

Dans la nuit du 27 au 28 août, des tags injurieux et à caractère diffamatoire ont été découverts sur plusieurs exploitations du Porzay dont celle de Jean-Alain Divanac'h. A l'occasion d'une conférence de presse, le 31 août, **la FDSEA a, une nouvelle fois, dénoncé l'augmentation des actes d'agribashing** (intimidations, intrusions, attaques...), dans un contexte où certains élus politiques attisent les braises.



Parce qu'il n'est pas question de céder une once de terrain au militantisme radical antispéciste, Jean-Alain et Guillaume Divanac'h ont décidé de faire recouvrir ces tags par une fresque artistique portant le message suivant : « **Nourrir notre humanité** ».

La FDSEA alerte le nouveau Préfet et le Président de l'Assemblée nationale

Le Conseil de l'Agriculture Finistérienne (CAF) a convié, début septembre à Saint-Ségal, Philippe Mahé, nouveau préfet du Finistère. Cette rencontre a été l'occasion de le sensibiliser à toutes les problématiques du département : emploi, économie, dégâts de gibier, ... La FDSEA lui a demandé **le bilan de la cellule départementale Demeter, qui ne s'est réunie qu'une seule fois en 2020.**

Jean-Alain Divanac'h, Président et Nadine Plusquellec, vice-Présidente ont également rencontré Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale. Les deux élus de la FDSEA ont insisté sur la nécessité d'avoir **des prises de positions plus fortes des parlementaires en soutien aux agriculteurs et une concertation plus large sur tous les problèmes de société émergents.** Ils ont dénoncé notamment le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) « pour les animaux » et le financement des associations antisécistes.



Pollutions accidentelles : stop à la mise en cause systématique de l'agriculture et aux « 2 poids, 2 mesures » !

Cette année encore, l'agriculture finistérienne a été accusée d'être responsable d'épisodes de pollutions accidentelles.

Tel a été le cas suite aux articles parus dans la presse sur la pollution constatée le dimanche 20 septembre de la rivière du Ru, incriminant des élevages proches comme responsables de cet accident. La FDSEA a immédiatement réagi au travers d'un communiqué de presse le 23 septembre et dénoncé ces accusations assimilables à de l'agribashing ! **Sans aucune vérification préalable, les éleveurs du canton du Faou ont été directement mis sur le banc des accusés, et ce, alors même que cet accident était dû à un épandage d'effluents domestiques par une entreprise d'assainissement ayant une station sur la commune.**

Courant octobre et novembre, à Quimper, des ruptures de canalisation ont entraîné la pollution accidentelle de l'Odé. Une nouvelle fois encore, la FDSEA et les agriculteurs adhérents des cantons de Quimper et Fouesnant ont exprimé leur étonnement dans un communiqué de presse du 27 novembre. Cette fois-ci l'agriculture, cette coupable idéale de tous les maux, ne pouvait être ouvertement incriminée. Pour autant, la responsabilité de la ville de Quimper n'a, à aucun moment, été engagée dans cette affaire ni pointée du doigt par les politiques écologistes et associations environnementales. **La FDSEA dit stop à la stigmatisation de l'agriculture et à l'inégalité de traitement !**



Quimper, le 23 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION DU RU À PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC : L'ÉLEVAGE TROP RAPIDEMENT SUR LA SELLETTE

Les éleveurs FDSEA du canton du Faou s'indignent de la manière dont ils ont été mis au banc des accusés et ciblés sans aucune vérification dans la pollution constatée dimanche 20 septembre dans le Ru.
L'élevage n'est pas la cause de cet accident ! C'est un épandage d'effluents domestiques (fossez septiques...) par une entreprise d'assainissement ayant une station sur la commune qui a causé ce dommage et a entraîné ainsi une mortalité de poissons conséquente. Les éleveurs ne peuvent accepter, une fois de plus, ces accusations systématiques et assimilent ce genre d'information à de l'agribashing car ce sont les élevages proches qui ont de suite été ciblés, sans aucun fondement !



Quimper, le 27 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux poids, deux mesures !

Fin octobre, à Quimper, une première conduite d'eaux usées avait rompu entraînant un rejet dans l'Odé d'environ 100 m³. En milieu de semaine dernière, la deuxième canalisation a été rognée, dans le fleuve, en moyenne 150 m³/h et cela pendant 5 jours selon le vice-président de l'agglomération. Quantité énorme qui représente, toutes les deux heures, l'équivalent du stockage annuel des effluents d'un élevage de 45 vaches laitières qui seraient déversés directement dans l'Odé !

Les agriculteurs FDSEA des cantons de Quimper et Fouesnant s'étonnent une fois encore du silence criant des politiques écologistes et des associations environnementales. Pourtant, ce sont les premiers à monter instantanément au créneau quand la moindre goutte, provenant, d'une exploitation agricole, est répandue accidentellement dans une rivière ! Arrêtons de pointer du doigt systématiquement l'agriculture et mettons tout le monde sur un pied d'égalité de traitement !

Les paysans ne peuvent que s'interroger sur l'absence totale d'information quant à la responsabilité engagée dans cette rupture de canalisation et de ses conséquences. Cette pollution sera-t-elle caractérisée comme un « délit d'écocide » en référence aux annonces des ministres de la Justice et de la Transition écologique ?

Suivre les dégâts et lutter contre la propagation des Choucas des Tours



Dégâts de gibier

La FDSEA tient à entretenir de bonnes relations et à travailler en cohérence avec la Fédération des Chasseurs. Ce partenariat s'est traduit par une **rencontre entre les deux structures départementales** au mois d'octobre. De nombreuses discussions ont également eu lieu entre les syndicats cantonaux et les sociétés de chasse locales pour définir des stratégies de gestion de la faune sauvage, les zones d'intérêt et l'organisation de battues administratives. Les déclarations de dégâts sur cultures sont une base de données essentielle pour orienter les stratégies de gestion du gibier et pour appuyer les demandes syndicales auprès de l'administration.

Un des axes de travail prioritaires de la FDSEA est la **lutte contre la propagation des choucas des tours**. Cette année a été rythmée par de nombreuses rencontres avec l'Administration, le Préfet, les parlementaires et par plusieurs conférences de presse. Cette mobilisation syndicale a permis de faire bouger les lignes et porter le sujet dans les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. Une étude sur la population de choucas des tours en Bretagne a été lancée.

La FDSEA encourage les agriculteurs à passer leur permis de chasse, qui peut être financé par le syndicat local. La FDSEA a également apporté **un appui juridique pour la constitution de l'Association de protection de la population, de la biodiversité, des espèces et des cultures du secteur de Quimperlé**, zone expérimentale concernant la régulation des choucas des tours.



Milizac-Guipronvel. Des agriculteurs en guerre contre le choucas des tours

Ces dernières années, les agriculteurs finistériens subissent des dégâts de plus en plus importants sur leurs cultures, causés par une population de choucas des tours.



Agriculteurs, chasseurs et élus (dont Bernard Guéhench, maire de Milizac et conseiller départemental, Jean-Pol Guéhench, adjoint au maire de Lannilis) ont fait le déplacement sur une parcelle de Saint-Herpin pour constater les dégâts. (QUEST-FRANCE)

Le choucas des tours excède les agriculteurs



Chasseurs et agriculteurs unis contre le choucas, qui ravage les champs de maïs et met en péril les récoltes de l'an prochain et les revenus des exploitants agricoles locaux.

Combattre la surtransposition de la réglementation environnementale



Environnement



ZNT riverains : publication d'une charte départementale permettant de réduire les distances



Projet Celtic Interconnector : mobilisation pour la mise en place d'une convention locale entre RTE et la profession agricole



Instruction des dossiers par l'administration, stop à la surtransposition environnementale !



Alli'Homme, l'association née dans le Finistère monte en puissance !



La FDSEA au **soutien de la filière Betterave sucre**



ZNT Riverains : publication d'une charte départementale permettant de réduire les distances !

Les deux premiers trimestres de l'année ont été marqués par la **mobilisation de la FDSEA aux côtés de la Chambre d'agriculture pour l'élaboration d'une charte départementale d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires**, visant à permettre de réduire les distances de sécurité entre les zones de traitement et les habitations, instaurées par le nouveau cadre réglementaire (arrêté et décret du 27 décembre 2019).

Tout au long de l'année, la FDSEA a relayé, à de nombreuses reprises, dans ses lettres hebdomadaires et mensuelles les avancées sur ce dossier (concertation, aide à l'investissement, modèles d'accords, etc). Face à la pression constante exercée par les associations environnementales pendant la période de crise sanitaire, **la FDSEA a maintenu la pression exercée en CDPENAF en s'opposant systématiquement à tout changement de destination tant que la charte n'était pas approuvée par le Préfet**. En raison du contexte sanitaire, les mesures de réduction de distances, contenues dans le projet de charte transmis au préfet du Finistère, ont pu être appliquées dès le 8 avril jusqu'au 30 juin.

En parallèle, la Chambre d'agriculture du Finistère a lancé le 4 mai la concertation publique de la charte afin de recueillir les observations de riverains habitant à proximité de zones susceptibles d'être traitées, de maires de communes concernées ou encore d'utilisateurs agricoles de ces produits. La FDSEA a également contribué à cette concertation afin de rappeler notamment que les agriculteurs étaient engagés depuis de nombreuses années dans l'amélioration de leurs pratiques et la limitation de l'impact environnemental et sanitaire lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Suite à la synthèse des observations, effectuée par la Chambre d'agriculture dans le cadre de cette concertation publique, **la FDSEA a poursuivi le travail en répondant aux observations formulées et en échangeant avec les services de la préfecture afin d'adapter la charte sur certains points**.

La charte a ainsi pu être mise en ligne sur le site de la préfecture le 15 juillet et les mesures de réduction de distances qu'elle contient ont pu être appliquées pour les cultures implantées après cette date. La charte permet par ailleurs de réduire à 0 mètre la distance de sécurité applicable dans deux hypothèses : les occupations discontinues /occasionnelles et les grandes propriétés, sous réserve qu'un accord formel soit intervenu entre l'agriculteur et le riverain. **La FDSEA a, à ce titre, participé à l'élaboration de modèles d'accord mis à disposition des agriculteurs via les réseaux FDSEA et Chambre**.

DISTANCES MINIMALES

entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DATE D'APPLICATION : 1^{ER} JANVIER 2020



Instruction des dossiers par l'administration, stop à la surtransposition environnementale !

Au cours de l'année 2020, la FDSEA a été interpellée, à de nombreuses reprises, par des agriculteurs s'agissant des nouvelles prescriptions en matière environnementale exigées par le Préfet de façon unilatérale. Tantôt dans le cadre de projets agricoles individuels, tantôt dans le cadre de projets collectifs comme, par exemple, le projet d'arrêté territorial définissant un programme de mesures obligatoires sur le bassin versant en amont de la plage du Ris (diagnostics de risques, modalités et matériels d'épandages spécifiques, bandes enherbées de 20 mètres, ...). Ces nouvelles prescriptions, décidées sans aucune base réglementaire, interpellent d'autant plus que, prises dans le cadre d'arrêtés ICPE de prescriptions complémentaires, il s'agit notamment de couvrir les fosses même en disposant de capacités de stockage bien supérieures aux besoins ou encore d'interdire la fertilisation pour des parcelles présentant des reliquats azotés supérieurs à 60 uN. **La FDSEA ne peut pas tolérer ces passages en force tant sur le fond que sur la forme ! Le Finistère ne doit en aucun cas servir de précédent pour d'autres départements et subir de nouvelles distorsions de concurrence.** Concernant l'instruction des dossiers installations classées élevage, le Conseil de l'Agriculture Finistérienne, sous la présidence de la FDSEA, a interpellé Monsieur le Préfet Philippe Mahé dans un courrier en date du 27 octobre exprimant **l'incompréhension des éleveurs face à des demandes et décisions émanant des services de la préfecture dans le cadre de l'instruction des dossiers ICPE différentes des autres départements bretons.** Une demande de rendez-vous a d'ailleurs été faite auprès du Préfet afin de traiter concrètement des difficultés recensées sur le terrain et rechercher des solutions permettant d'améliorer la situation. La FDSEA reste pleinement mobilisée pour restaurer un dialogue constructif avec les services de la préfecture et permettre aux éleveurs finistériens de mener à bien leurs projets.

La FDSEA au soutien de la filière betterave sucre

Si le département du Finistère semble « *éloigné* » des problématiques betteravières, la FDSEA et JA ont tenu à soutenir la filière en envoyant le 10 septembre un courrier aux deux députés finistériens membres de la Commission des Affaires Economiques : Annaïg LE MEUR et Graziela MELCHIOR. A travers ce courrier et dans de nombreuses lettres d'information (Lettres aux adhérents, Au Menu...), la FDSEA a rappelé que l'interdiction de certains insecticides comme les néonicotinoïdes, sans solution alternative et sans aucun recul sur les conséquences de telles interdictions sur notre agriculture ne pouvait qu'aboutir à un recul de notre agriculture et à des **nouvelles distorsions de concurrence sur nos productions locales face à des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes y compris au sein de l'Union européenne.** Ce qui se joue sur des dossiers comme les néonicotinoïdes et betteraves sucrières, peut servir de précédent pour d'autres molécules et productions à l'avenir. La FDSEA reste vigilante et mobilisée à tous les niveaux pour mettre en lumière les impasses techniques de plus en plus nombreuses qui mettent à mal nos productions et démentir les argumentaires de nos politiques et autres associations, davantage bâtis sur des dogmes plutôt que sur des vérités techniques !



Projet Celtic Interconnector : mobilisation pour la mise en place d'une convention locale entre RTE et la profession agricole

Forte de sa victoire syndicale de l'année passée avec l'obtention de la modification du fuseau du projet d'interconnexion électrique France-Irlande pour diminuer l'impact et limiter les préjudices agricoles, la FDSEA continue de se mobiliser afin **d'obtenir la mise en place d'une convention locale entre RTE et la profession agricole**. Interpellée par les inquiétudes de nombreux agriculteurs sur les territoires concernés, la FDSEA et JA ont appelé ceux-ci à ne rien signer avec RTE tant qu'une convention locale, précisant les caractéristiques de mise en œuvre du projet Celtic Interconnector et les modalités d'application complémentaires spécifiques à ce projet, n'était pas définie et validée avec la profession agricole. Avec l'appui de la Chambre, un courrier co-signé FDSEA et JA a été envoyé à RTE début janvier. La FDSEA, JA et la Chambre ont averti RTE : **si l'absence de concertation avec la profession agricole pour prendre en compte les spécificités locales et répondre aux inquiétudes des agriculteurs impactés persiste, le projet n'avancera pas !**



Alli'Homme, l'association née dans le Finistère monte en puissance !



Créée par la profession agricole (FDSEA 29 et Chambre d'agriculture) pour les agriculteurs, l'association Alli'Homme monte en puissance avec l'intégration récente au sein de son Conseil d'administration d'élus FDSEA et Chambre des autres départements bretons dans la perspective d'impliquer toutes les structures de la région en fonction de l'endroit où vont se créer les projets de Prestations de Services Environnementaux (PSE). Forte de son expérience sur le territoire finistérien avec la signature en juin 2020 de son premier contrat PSE portant sur la rétention en eau sur des parcelles en zones humides, Alli'Homme poursuit sur sa lancée. Sélectionnée cette année par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre d'un appel un projet, l'Association mène actuellement **une expérimentation de PSE autour de divers enjeux** (climat avec le stockage du carbone, qualité de l'eau et biodiversité), sur un territoire à fort enjeu environnemental et fort potentiel d'innovation : le lac au Duc, situé dans le Morbihan. **Ensemble, continuons à faire de la région Bretagne, une région pionnière dans la valorisation des services environnementaux rendus par les agriculteurs.**



Appartenir au seul syndicat patronal des exploitations agricoles



Emploi



Concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux sur les **dispositifs exceptionnels** mis en place pendant la crise sanitaire



Convention collective nationale : **accompagnement des employeurs**



Un **bureau employeurs** FDSEA mobilisé



Exonération 10-DE pour l'emploi de saisonniers : prévue pour 2 années supplémentaires !



Concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux sur les dispositifs exceptionnels mis en place pendant la crise sanitaire

La commission employeurs s'est réunie de nombreuses fois à l'échelle départementale mais aussi régionale pour faire face au double défi de **continuer à mener les travaux de fond de nature structurelle et mener des travaux supplémentaires de nature conjoncturelle, auxquels personne n'était préparé**. Il s'agissait de trouver les moyens de maintenir l'emploi en production agricole pendant la période de confinement total, mais également durant toute l'année 2020, impactée fortement par la crise sanitaire, « emplois devenus essentiels à la nation ».

L'année a démarré par une commission régionale à Rennes avec l'accueil de Jérôme Volle, président de la commission nationale emploi, venu rendre compte des travaux nationaux en cours et prendre la mesure du travail syndical accompli dans les départements bretons ces dernières décennies.

Des réunions téléphoniques régionales se sont tenues également tous les 10 jours environ durant la période du premier confinement pour suivre les préoccupations du moment. Celles-ci étaient à objets multiples : les difficultés du secteur horti-pépi, le suivi des besoins et de la disponibilité de la main d'œuvre saisonnière sur le littoral nord-Bretagne dès le 15-20 mars, la problématique de la rémunération des salariés ayant été contraints de recourir à l'arrêt de travail pour la garde des enfants (85 %) ou en raison d'un risque santé (15 %).

Sur ce dernier point, l'Etat a institué par ordonnance une obligation faite aux employeurs de maintien du salaire pour la période allant du 15 mars au 30 avril. Les chiffres des deux MSA bretonnes sur la fin de l'été font état de 1 000 arrêts de travail se répartissant ainsi : 2/3 ayant plus de 6 mois d'ancienneté, 1/3 de salariés ayant moins de 6 mois d'ancienneté. Le dispositif assurantiel, que nous avons avec l'accord collectif paritaire de prévoyance à l'échelle régionale, a permis une prise en charge complète du maintien de salaire pour les salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

Un bureau employeurs FDSEA mobilisé

Le bureau employeurs est composé d'une vingtaine d'employeurs, éleveurs, maraîchers, pépiniéristes, issus de la commission employeurs de la FDSEA. Cette commission regroupe les adhérents qui, lors des Assemblées Générales cantonales, ont manifesté un intérêt pour suivre et participer aux actions et réflexions syndicales patronales.

Une à deux réunions générales des employeurs sont organisées chaque année. La situation COVID n'a permis d'en organiser qu'une seule, le 4 mars à Dirinon, en présence de Jean-Claude FOUCAUT (FRSEA), de Mr LANDOIS de l'APEC (sur la marque employeur) et de Thomas LIGAVAN, juriste FRSEA.

Le bureau s'est pour sa part réuni à trois reprises en 2020 : 4 mars, 24 juin et 13 octobre.

Ces rencontres et réunions sont l'occasion de dresser un état des lieux de la situation sociale et de fixer une feuille de route aux élus pour l'exercice de leurs mandats et représentations. C'est également une force de proposition pour les actions, formations et orientations patronales soumises au Conseil d'Administration de la FDSEA du Finistère.

Le Président et membres du bureau employeurs assurent également des mandats syndicaux divers et variés (Tribunaux des Prud'hommes, CPHSCT, ANEFA29, OCAPIAT, tribunal des affaires sociales (TAS)) et participent aux réunions et rencontres avec les services publics et les élus.



Convention collective nationale : accompagnement des employeurs

Les partenaires sociaux agricoles salariés et patronaux, FNSEA et FNCUMA se sont mis d'accord sur la mise en place d'une nouvelle convention collective nationale (CCN) couvrant l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole et des CUMA.

Commencée au milieu de l'année 2017, la négociation s'est terminée le 15 septembre 2020. Elle aura été difficile jusqu'au bout mais a finalement recueilli la signature des cinq organisations syndicales de salariés.

Cette convention collective nationale ne signe pas la fin du dialogue social territorial. Au contraire, même en Bretagne, ce dialogue est nécessaire compte tenu du devenir à prévoir des neuf conventions existantes en Bretagne, qui ont vocation à devenir des accords locaux autonomes au moins dans un premier temps. Et la question du financement des ANEFA et CESA fera aussi partie des sujets à partager.

In fine, la convention collective a fait l'objet d'un arrêté d'extension publié au Journal Officiel et sera applicable le 1^{er} avril 2021.

Cette nouvelle convention collective va concerner l'ensemble des exploitations agricoles et CUMA de France. Elle ne prévoit pas pour autant la disparition de l'ensemble des règles, issues des conventions départementales jusque-là régissant les relations entre employeurs et salariés. Ainsi, les dispositions issues des conventions départementales telles que prime d'ancienneté, prime de fin d'année ou majoration de salaires pour travail le dimanche ou les jours fériés continuent à s'appliquer.

Parmi les principaux impacts de la CCN, **la classification des emplois basée sur 5 critères classant** (technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel) est au cœur des évolutions à prendre en compte par les entreprises. Ces critères doivent permettre de valoriser les emplois dans les entreprises au travers de coefficients d'emploi. Ces coefficients, définis pour chaque emploi existant dans les entreprises concernées par la CCN, permettent de déterminer le salaire minimum qui s'applique (12 paliers de salaires

minima sont établis dans la CCN) ainsi que la catégorie socio-professionnelle de l'emploi occupé. Ces évolutions doivent pouvoir se faire en concertation avec les salariés en ce qu'elle vise à reconnaître les compétences de chacun dans l'entreprise et à assurer aussi leur progression dans les emplois des entreprises agricoles.

La FDSEA a déployé un dispositif exceptionnel pour informer les employeurs sur la nouvelle convention collective :

- Des webinaires d'une heure (6 organisés en décembre 2020 qui ont réuni plus de 100 employeurs)
- Des formations (2 en 2020)



Exonération TO-DE pour l'emploi de saisonniers : prévue pour 2 années supplémentaires !

La mesure particulière à l'agriculture d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de salariés saisonniers, censée expirer fin 2020, est finalement reconduite jusqu'à fin 2022. C'est ce que prévoit la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. **Le combat continue pour une pérennisation du dispositif d'exception, même si l'exonération de droit commun est équivalente pour les emplois au smic sans aucune majoration de salaire.**



Recruter avec l'Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA)



La **crise sanitaire** n'a pas eu d'impact sur l'activité 2020



Le **CESA29** : plus de 4 500 salariés bénéficiaires



Exemples **d'actions conduites** par l'ANEFA en 2020



L'Association Nationale Emploi Formation en Agriculture est une association paritaire, créée en 1990 par la FDSEA et la CFDT (syndicat de salarié). Elle est financée par la profession à travers une cotisation, versée par chaque employeur et chaque salarié, à hauteur chacune de 0,05 % de la masse salariale de l'entreprise. Cet outil spécifique à la branche agricole, travaille en réseau sur la région Bretagne et fait partie du réseau national de l'ANEFA. Dans le Finistère, l'association est présidée par Olivier ROUE, pépiniériste à Plouigneau et membre de la commission et du bureau employeur de la FDSEA. Cinq autres employeurs de la FDSEA siègent au Conseil de l'ANEFA du Finistère comme représentants patronaux : Thierry MARCHAL (Porc), Michel TERROM (Porc et lait), Christine APPRIOU (Tomates), Claudie LE MENN (Porc et lait) et Pauline JAMBOU (Porc). Ces employeurs sont accompagnés par 2 autres représentants patronaux, l'un pour l'ARETAR (Entreprises du Territoire) avec Patricia DERRIEN de SA KERHOAS à Pleyben et l'autre pour l'UNEP (Paysagiste) avec Pierre SIMONEAU de Arvor paysage à Lesneven.

La mission première de l'ANEFA reste aujourd'hui, plus que jamais, la recherche de personnel, permanent ou saisonnier pour les exploitants, éleveurs, maraîchers et horticulteurs, ETA, CUMA et paysagistes. Pour conduire son action l'association développe toute l'année des actions et des partenariats aussi variés que nombreux. Citons :

- Des **opérations collectives de recrutements et de promotions des métiers** (job dating, informations de groupes sur les métiers, interventions en classes, aussi bien en collèges, lycées qu'en établissements de formations agricoles, présence sur des nombreux forums et salons dédiés à la formation, l'orientation et à l'emploi, visites d'exploitation, articles et reportages sur divers médias, papier ou virtuel, la mise en œuvre, à l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses branches professionnelles d'une semaine spécifiquement dédiée à l'emploi agricole...)

- Des **partenariats et collaborations avec les acteurs du service public de l'emploi** (Pôle Emploi, Missions locales...), la profession agricole (Chambre d'agriculture, Groupements et coopératives de producteurs, services de remplacements, les familles de l'enseignement et Agriculteurs de Bretagne...).
- Des **actions de communication** pour promouvoir l'emploi vers le grand public et une visibilité accrue sur les réseaux sociaux, plus particulièrement Facebook.



La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur l'activité 2020

Le nombre d'offres d'emploi et de postes collectés en 2020 par l'ANEFA du Finistère est en légère progression, avec au total près de 1 245 offres actives sur l'année pour plus de 2 380 postes proposés. Même pendant le confinement, la bourse de l'emploi de l'association est restée très dynamique. Ce sont 580 chefs d'exploitations qui ont confié leurs recrutements à l'ANEFA sur l'année 2020.

La bourse de l'emploi de l'ANEFA 29 représente, à elle seule, plus de 50 % de l'activité des ANEFA de Bretagne et plus de 10 % de l'activité nationale du réseau.

La capacité à trouver et fidéliser la main d'œuvre, saisonnière comme permanente, est devenue, au fil des années, une préoccupation majeure pour de nombreux exploitants.

Le renouvellement des actifs est une préoccupation majeure pour les filières des productions agricoles du département. La baisse continue du nombre d'exploitants, baisse qui va s'accroître dans les 5 à 10 ans, entraîne un besoin de plus en plus conséquent en main d'œuvre salariale.

L'ANEFA est un outil majeur pour la profession qui accompagne ces mutations et met en œuvre une communication agressive pour aller capter et susciter des orientations vers nos métiers de personnes, vivant sur nos territoires, mais qui n'auraient pas forcément le réflexe et l'idée de chercher une solution professionnelle en agriculture. La réorganisation du réseau des Chambre d'Agriculture de Bretagne, avec un choix fait de consacrer moins de moyens humains sur le dossier de l'attractivité des métiers, confère à l'ANEFA toute légitimité à développer ces actions.

Il fallait encore en 2020, en moyenne de 4 à 6 mois pour recruter un(e) salarié(e) en élevage ! Il s'agit là d'une durée moyenne de vie des offres d'emploi en CDI déposées à l'ANEFA par les éleveurs laitiers et porcins.

Soulignons que la crise sanitaire a été bénéfique en terme de visibilité pour les métiers de l'agriculture. En effet, lors du premier confinement, au printemps 2020, un nombre élevé de personnes, privées ponctuellement d'emploi, se sont tournées vers les emplois disponibles chez les producteurs de fraises, d'échalotes ou de tomates.

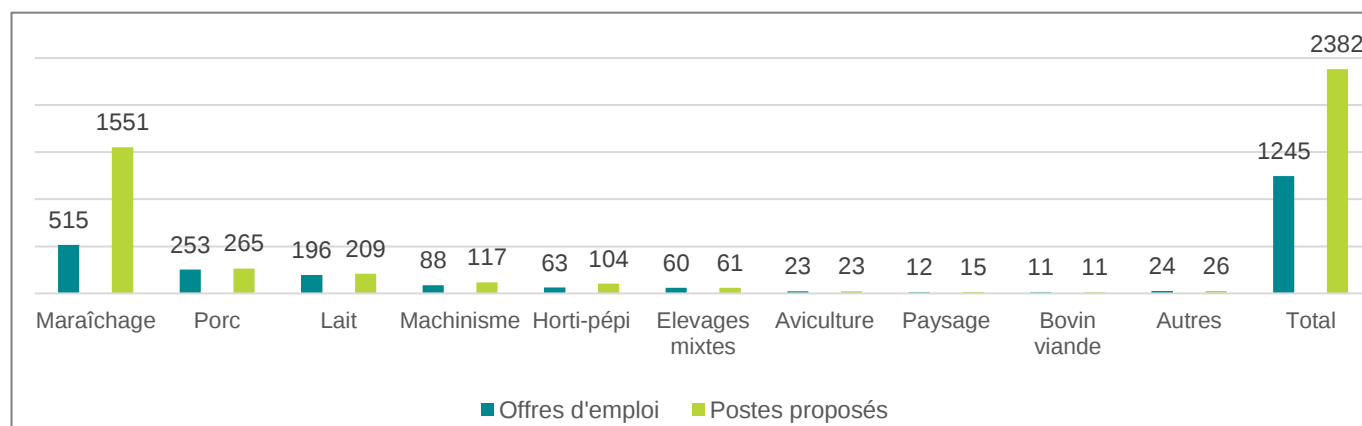
Il s'agissait de travailleurs indépendants (commerçants, artisans, restaurateurs, coiffeurs...) et de salariés saisonniers des secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce, de l'évènementiel et du tourisme. Durant le premier mois de ce confinement, des travailleurs du bâtiment ou des personnes ayant des compétences en conduite de matériel se sont rapprochées de l'ANEFA pour trouver également des missions ponctuelles.

Un certain nombre de ces personnes ont ainsi découvert des métiers et se sont rendues compte que les horaires, les salaires et les conditions de travail proposés par nos exploitations étaient parfois bien plus satisfaisantes que celles de leur secteur professionnel d'origine. Nous avons assisté à la naissance de vocations. Dans les faits, cela s'est traduit par une explosion de profils de candidats sur le site de l'ANEFA, par des personnes qui sont restées en poste dans nos métiers et entrées en formation qualifiante à l'automne 2021.

Enfin, parmi les élèves des écoles d'agriculture, ayant été confinés au domicile parental, nombre d'entre eux ont été disponibles pour les travaux de printemps chez leurs parents et maîtres de stages.

**Quelques chiffres sur la bourse de l'emploi 2020 :
1 245 offres pour 2 382 postes**

Le maraîchage concentre à lui seul 41 % des offres d'emploi déposées à l'ANEFA du Finistère et **65 % des postes** : les besoins de ces producteurs sont souvent multiples alors qu'en élevage, une offre est généralement proposée pour un seul poste.



Exemples d'actions conduites par l'ANEFA en 2020

Des job dating pour les maraîchers (fraises et tomates), réalisés juste avant le confinement à Morlaix et Brest

Pour la troisième année consécutive, ces opérations ont été conduites avec succès sur les arrondissements de Morlaix et de Brest.

En étroite collaboration avec les agences locales Pôle Emploi et/ou les Missions Locales, **plus de 50 producteurs de fraises et de tomates se sont rendus disponibles pour accueillir, en entretiens individuels, plus de 400 candidats.**

Une communication concertée avec SAVEOL dans la presse, tout au long du printemps, a permis de flécher les personnes, soit vers les emplois dans les dépôts, soit vers les emplois chez les producteurs. Soulignons également que SAVEOL a placé, sur son site internet, un lien pour diriger toutes les personnes intéressées par un emploi en serre, vers le site de l'ANEFA : www.lagriculture-rerute.org

Une seconde édition de la semaine de l'emploi en agriculture

Mise en place par le réseau ANEFA de Bretagne et celui de Pôle Emploi Bretagne, la première semaine de l'emploi agricole a été organisée du 2 au 6 novembre. L'objectif visait à organiser simultanément sur une semaine et sur toute la Bretagne, des événements et actions autour de l'emploi dans chaque territoire couvert par les agences Pôle Emploi. **Dans le Finistère, l'ANEFA a, une nouvelle fois, démontré sa capacité à mobiliser ses partenaires et à multiplier les actions sur le terrain.**

Malgré la situation sanitaire tendue et des agences Pôle Emploi soumises à restriction pour l'accueil, pas moins de 10 agences sur 11 ont répondu à la

sollicitation de l'ANEFA. Les rencontres avec les demandeurs d'emploi ont débouché sur plusieurs demandes de stage d'immersion pour découvrir les métiers. A la suite de ces stages, 4 personnes ont poursuivi dans la branche via des sessions accélérées de formation (AFPR, POEC) essentiellement en élevage.

L'ANEFA et JA reprennent en main le dispositif des métiers Verts

Le dispositif DMV (Découverte des Métiers Verts) fonctionne dans le Finistère depuis plus de 15 années et regroupe tous les acteurs professionnels de la formation et de l'orientation. **Ce collectif conduit des opérations de promotion des métiers auprès des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.** Après une année scolaire 2019/2020 compliquée suite à la restructuration des Chambres d'agriculture, l'ANEFA et JA du Finistère ont souhaité reprendre l'animation de ce collectif pour programmer des actions sur l'année scolaire 2020/2021.

Toujours avec l'appui du Conseil Départemental, le collectif DMV a proposé à l'ensemble des établissements du département un panel d'actions possibles : des interventions en classes, des visites d'exploitation, une présence aux forums orientation des établissements ou l'organisation de forums métiers sur une exploitation. L'aide du département permet une prise en charge financière des cars à hauteur maximum de 150 € par classe.

Ci-dessous, un groupe de Rosporden en visite sur l'exploitation laitière de Mr et Mme BOURHIS à Scaër. Visite avec un forum métiers mise en œuvre avec Rés'agri Cornouaille.



Bassins de Morlaix : une concertation et une collaboration poussées avec le sous-préfet

A la demande du sous-préfet de Morlaix, l'ANEFA s'est mobilisée pour mettre en place une concertation des acteurs locaux sur les problématiques de l'emploi agricole sur les bassins de Morlaix et de St Pol de Léon.

L'année 2020 s'est achevée sur l'organisation de deux réunions d'information (8 et 18 décembre), auprès d'une centaine de demandeurs d'emploi du bassin, sur les métiers des productions végétales (maraîchage et pépinière).

De nombreux contacts ont été ainsi noués avec des candidats proposés par Pole Emploi, la Mission Locale, l'ART, CAP emploi et l'ANEFA 29. **Plus de 20 personnes se sont inscrites pour rencontrer et visiter des exploitations locales et envisager de postuler sur les nombreux emplois à venir pour la saison 2021 mais aussi sur des postes en CDI en légumes de plein champ.** Il n'est pas exclu qu'une action de formation spécifique soit conduite dans la foulée pour adapter les profils aux postes disponibles.



Une nouvelle POEC en élevage porcin lancée en novembre 2020

Une quatrième session de type POEC (Prestation Opérationnelle à l'Emploi Collectif), formation de 400 heures au métier d'agent d'élevage porcin, dont 150 heures en centre et le reste en exploitation a été lancée en novembre 2020. En effet, le marché du travail en production reste porteur avec plus de 200 postes captés par l'ANEFA 29 en 2020.

Seules 8 places étaient ouvertes dans cette formation. **Les différentes actions de sensibilisation réalisées depuis le printemps ont, pour la première fois en 5 années, permis d'avoir plus de candidatures que de places.** Est-ce le signe, malgré une image publique difficile de ces métiers, d'un regain d'intérêt des demandeurs d'emploi pour le métier d'agent d'élevage porcin ?

Après le stage découverte de deux semaines, passage obligé avant d'entrer dans cette qualification, ce sont au final 7 stagiaires pour lesquels, l'ANEFA et le centre de formation, ont validé le cursus.

Hormis 1 personne ayant, au bout de quelques semaines, souhaité abandonner le projet, 6 stagiaires sont allés au bout des 11 semaines et les 6 ont été recrutés en CDI ou CDD de plus six mois.

Les partenaires envisagent de lancer une 5^{ème} session au printemps 2021. Le succès de ces 6 embauches et le fait que des personnes se soient présentées trop tardivement pour la session 2020, confortent ce choix.

AFPR et DEFI emploi, l'ANEFA optimise les embauches chez les producteurs

La très forte activité de la bourse de l'emploi de l'ANEFA permet à l'association d'apporter un appui très spécifique aux employeurs. Ainsi, lorsque des personnes se présentent sur des emplois qualifiés sans en avoir toutes les compétences et que le premier contact avec l'employeur laisse présager un recrutement potentiel, l'ANEFA propose une action de type AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement). Particulièrement adapté pour une préparation à la prise de poste, ce dispositif est peu connu des employeurs alors qu'il donne des taux de réussite très élevés. Cet outil est à mettre en place, notamment s'il n'y pas de formation qualifiante à une AFPR.

Le DEFI emploi est une aide au recrutement d'un nouveau salarié, mobilisable (selon quelques conditions) lors d'une embauche par une exploitation agricole d'un nouveau collaborateur. L'aide, qui s'élève à 1 815 €, est versée par OCAPIAT et fait l'objet d'une mise en place d'un plan interne de formation, plan réalisé par un prestataire agréé lui-même pris en charge par OCAPIAT.

Via la bourse de l'emploi, l'ANEFA communique sur cette aide auprès des employeurs puis adresse ceux intéressés, soit à AGRI-FORMATION 29, soit à l'IREO de Lesneven. Ce petit plus apporté par l'association aux chefs d'exploitation est très apprécié. Le dispositif est reconduit pour 2021.



Le CESA29 : plus de 4 500 salariés bénéficiaires

Créé par les partenaires sociaux de l'agriculture (FDSEA et CFDT) en 1995 et lancé en 1996, le CESA 29 fût le premier Comité d'Entreprise pour les



salariés agricoles mis en place par un département. Seuls trois autres départements ont ensuite mis en œuvre un dispositif analogue : Côtes d'Armor, Morbihan et Vendée. Sur le plan national, il existe un dispositif appelé ASCPA. Il ne concerne que les salariés des départements non couverts par des Comités départementaux.

L'ANEFA du Finistère a la responsabilité de la gestion administrative et professionnelle du CESA29. Toutefois, l'association délègue à un comité de pilotage de 12 salariés bénévoles le soin de faire le choix des prestations, cela dans la limite de l'enveloppe financière allouée, issue de la cotisation obligatoire versée par les employeurs. C'est une salariée de l'ANEFA, Isabelle BOZEC, qui assure l'animation de ce groupe et la mise en pratique des orientations choisies. Le budget du CESA 29 approche les 900 000 €, résultant des sommes collectées à travers une cotisation patronale de 0,5 % et appelée par la MSA. 90 % de l'enveloppe est consacrée aux prestations délivrées aux salariés : chèques vacances, bons d'achats divers (naissances, PACS, retraites, médailles du travail, chèques lire ou disques, sorties de printemps, CESU (Chèques Emploi Service Universels).

La situation sanitaire COVID a conduit le CESA à devoir annuler le repas annuel. Reporté à fin novembre 2021, il se déroulera au Parc de la Penfeld à Brest. Le colis de fin d'année a lui aussi été impacté. Habituellement distribué un samedi sur quatre lieux différents, il a été transformé cette année en chèque Cdhoc. La valeur unitaire de ce colis de fin d'année a été portée de 50 € à 70 €.

Site internet du CESA : <http://www.cecesa29.fr/>

Être acteur de la montée en compétence des agriculteurs avec Agri-Formation 29



Agri-Formation 29 est une association loi 1901 créée par la FDSEA 29 et le CDJA 29 en 1995. Les deux syndicats se sont associés afin de promouvoir et réaliser des activités de formation, en réponse à un besoin essentiel des actifs agriculteurs.

Aujourd'hui encore, les exigences du métier d'agriculteur demandent de nombreuses compétences, c'est pourquoi Agri-Formation 29 continue d'accompagner les agriculteurs pour les faire monter en compétence.

21 sessions

190 participants

9,04/10

Agri-Formation 29 est dans une dynamique de développement, souhaitant élargir l'offre de formation pour les agriculteurs, en répondant à leurs besoins et leurs attentes, tout en tenant compte de leurs disponibilités. **L'objectif est de devenir l'interlocuteur majeur pour la formation du milieu agricole dans le Finistère**, grâce à la diversité et à l'expertise des compétences de nos intervenants, avec l'appui important et l'expérience du service juridique de la FDSEA. Le suivi de notre certification qualité, renouvelée jusqu'en 2022 (audit de juillet 2019) démontre notre volonté d'apporter un service de qualité aux agriculteurs.

Agri-Formation 29 travaille aujourd'hui en lien avec Agri-Formation Bretagne et les autres départements bretons, sur des sujets communs afin de mutualiser nos actions de formation sur des thèmes précis.

Des formations axées sur le foncier

L'accès au foncier est une préoccupation majeure des agriculteurs et des JA en cours d'installation. **Ces formations abordent les règles qui régissent l'accès au foncier, le contrôle des structures, la Safer et le statut du fermage.** Par ailleurs, pour exercer au mieux leurs responsabilités locales, les correspondants Structures et Safer de la FDSEA ont l'obligation de suivre ces formations au cours de chacun de leur mandat de 3 ans.

Ces journées permettent d'échanger et de débattre avec les intervenants de la FDSEA, de la DDTM et de la Safer. La connaissance des instances de régulation du foncier permet aux uns, de préparer leurs futurs dossiers de transfert foncier et aux autres, d'exercer correctement leurs responsabilités locales.

Une formation a été proposée à destination de représentants de la Chambre d'agriculture, nouvellement élus, pour les former sur le partage et la préservation du foncier agricole.

CONTROLE DES STRUCTURES

4 sessions, 38 participants

ROLE ET PREROGATIVES DE LA SAFER

5 sessions, 38 participants

STATUT DU FERMAGE

2 sessions, 13 participants

PARCOURS 3P

1 session, 7 participants

Deux nouvelles formations sur le foncier

La protection du foncier agricole est au centre des préoccupations affichées par les pouvoirs publics. Les lois successives ont renforcé les outils de protection du foncier agricole : la protection du littoral agricole, la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturelles Agricoles et Forestiers), la compensation agricole collective et les documents d'urbanisme. **En 2020, Agri-formation 29 a proposé 2 nouvelles formations : urbanisme et « Eviter, réduire, compenser ».**

URBANISME

« EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

2 sessions, 18 participants

Des formations à destination des employeurs : maîtriser l'évolution de l'actualité sociale

Cette formation permet aux employeurs de s'approprier les nouveautés en matière de législation du travail/sociale et concernant la nouvelle convention collective.

Être employeur est devenu une grande responsabilité, d'autant plus que les employeurs ont désormais à gérer des responsabilités dont l'État se décharge sur les entreprises : complémentaire santé ; Déclaration Sociale Nominative (DSN) avec calcul des cotisations sur salaire dues sous son entière responsabilité ; prélèvement de l'impôt à la source et accompagnement des salariés dans la conduite de leur projet professionnel. Les employeurs ont besoin d'être formés pour acquérir de nouvelles compétences.

Les employeurs doivent pouvoir conserver la maîtrise de la gestion de leur personnel et de la stratégie sociale à définir pour leur entreprise. Les formations que nous proposons permettent aux employeurs de s'adapter, de comprendre les réformes et leurs enjeux, et prendre ainsi les décisions qui leur conviennent en toute conscience.

MAÎTRISER L'ACTUALITÉ SOCIALE

3 sessions, 37 participants

Formation Maître d'apprentissage : le premier parcours de formation mixte !

Les exploitants agricoles expriment parfois des inquiétudes pour l'embauche d'apprentis. La cause peut être la **complexité des dispositifs, des réglementations** ou encore la **peur d'accueillir de jeunes salariés**.

L'accompagnement des maîtres d'apprentissage et de stages pour l'accueil des jeunes sur les exploitations agricoles est un sujet porté par la FNSEA et le réseau des fédérations départementales et régionales depuis de nombreuses années. Afin d'aider les exploitants dans leurs démarches et

aborder sereinement leur rôle de maître d'apprentissage, la **FNSEA a créé une formation qui aborde les sujets suivants** : la réglementation du travail, les formalités liées au contrat d'apprentissage, les aides à l'embauche d'un apprenti et la sécurité et les démarches associées.

Le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une formalisation des conditions de compétence professionnelle exigées d'un maître d'apprentissage. Celles-ci seront déterminées par convention ou accord collectif de branche ou par voie réglementaire. Au vu de ces éléments et afin de répondre aux futures exigences de celui-ci, le réseau de la FNSEA propose un **dispositif de formation innovant** (composé de présentiel et de distanciel) à destination des maîtres d'apprentissage.

D'autres sessions sont programmées en 2021 au vu de l'importance de ces thèmes de formation et des difficultés remontées par les tuteurs.

FORMATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

1 session expérimentale,

7 employeurs ou futurs employeurs



Une formation sur la prévention des risques et l'élaboration du DUER

La formation au Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) permet de **présenter les obligations réglementaires imposées aux exploitants et aux employeurs en termes de sécurité**. Chaque participant **réalise son DUER propre à son exploitation** (via le logiciel Systera) et récupère des identifiants afin de mettre à jour son document chez lui. L'accompagnement au DUER en groupe permet de réunir des exploitants et d'échanger sur les pratiques, les méthodes et les mesures de prévention qui peuvent alimenter le document.

DUER
6 stagiaires

Une formation pour savoir prendre la parole en public

Dans leur formation initiale, les exploitants agricoles n'ont pas ou très peu de formation aux techniques de communication et de prise de parole en public. Or, comme on le sait, face aux enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux, **les agriculteurs sont de plus en plus acteurs de leur propre communication et au centre d'un monde devenu complexe**. Autour de lui gravitent de nombreuses structures et de multiples partenaires.

L'agriculture est un domaine stratégique au sein duquel la communication entre tous les types d'acteurs est cruciale. Une session de formation aux techniques de communication a été organisée en novembre pour **apprendre à délivrer les bons messages et adopter les bonnes postures**.

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC
1 session, 8 participants

Une nouvelle formation sur l'organisation économique et la contractualisation

La construction du prix a été au cœur d'un chantier de plus d'un an lors des Etats Généraux de l'Alimentation. En effet, la contractualisation, obligatoire ou sous la forme de partenariats tripartites, engageant les producteurs, les industriels voire les distributeurs, est une partie de la solution qui permettra de rebâtir des relations de confiance entre opérateurs. Dans cette démarche Agri-formation 29 a souhaité accompagner les producteurs en leur donnant des outils de structuration économique.

ORGANISATION ECONOMIQUE ET
CONTRACTUALISATION
2 sessions, 16 participants



Déploiement du dispositif Défi emploi auprès d'employeurs qui recrutent un nouveau salarié

Pour favoriser l'embauche des entreprises de moins de 11 salariés, OCAPIAT (opérateur de compétences de la filière agricole) soutient le recrutement et la formation interne assurée par un salarié ou le dirigeant lui-même d'un salarié recruté en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois par le biais d'une aide à l'embauche d'un montant de **1 815 €**.

Dans ce cadre, **Agri-formation 29, en tant que prestataire référencé OCAPIAT, accompagne les entreprises dans leur projet d'intégration et de la formalisation de leurs besoins en compétences**.

26 exploitations accompagnées sur le
second semestre 2020

Réguler et préserver le foncier



Foncier



En attendant une loi foncière :
maintenir la pression !



Favoriser la ***reconquête des terres en friche*** ou manifestement sous exploitées : un enjeu majeur



Le ***contrôle des structures*** à l'épreuve de la Covid-19



La ***EDPENAF*** mise en danger en 2020



Information sur le foncier
dans les centres de formation



En attendant une loi foncière : maintenir la pression !

Une mission d'information parlementaire sur le foncier agricole, un rapport en fin 2018, des centaines d'auditions, des propositions d'un front uni FNSEA/APCA/JA et FNSafer ... et tout cela pour quoi ? Ni 2019, ni 2020, n'ont vu poindre la loi foncière annoncée, tant le sujet du foncier est clivant.

Pourtant, la FDSEA a fait entendre sa voix et mis à disposition, de la région, son expertise, pour rappeler l'urgence de définir le statut de l'agriculteur actif professionnel, le seul qui réserverait l'accès au foncier et les primes PAC aux agriculteurs ainsi strictement définis et qui permettrait un retour des terres mises à bail, une régulation du travail à façon ou de l'agriculture par délégation totale. Tout au long de 2020, avons rappelé que les contournements au contrôle des structures par des montages sociétaires opaques et l'agriculture déléguée ne sont plus une spécificité du Nord de la France. Ces pratiques existent sur nos territoires et sont décriées par une grande majorité des agriculteurs !

Alors peut-on espérer une loi en 2021 ? Les dernières annonces gouvernementales laissent penser que :

- une grande loi foncière ne paraîtrait pas avant les prochaines élections présidentielles, le calendrier et les priorités parlementaires ayant été bousculés par la crise sanitaire,
- **un projet de loi spécifique au contrôle des montages sociétaires devrait voir le jour prochainement, une proposition de projet de loi ayant été déposée par le député Sempastous courant février 2021. La FDSEA du Finistère a travaillé aux côtés de la FNSEA pour maintenir la pression et faire que les dispositions nouvelles soient efficaces.**

Le contrôle des structures à l'épreuve de la Covid-19

Dans le cadre de l'épidémie coronavirus, une ordonnance du 25 mars 2020 a instauré une période juridiquement protégée du 12 mars au 23 juin 2020. Ainsi, du 12 mars au 23 juin 2020, l'ordonnance a réglementé les délais de publicité et les délais d'instruction réglementaires des demandes d'autorisation d'exploiter, déposées avant ou après le 12 mars. De sérieuses différences d'interprétation et d'application des textes sont apparues entre la FDSEA 29 et le Ministère.

Pour les dossiers déposés complets, enregistrés et dont la publicité avait démarré avant le 12 mars et devait prendre fin entre le 12 mars et le 23 juin 2020, l'interprétation, partagée entre la FDSEA, la FNSEA et la plupart des DDTM de Bretagne, était que la publicité de 2 mois (en Bretagne) était suspendue et reprenait au 24 juin pour le solde des jours de publicité restant à courir. Le Ministère a fait une toute autre interprétation des textes, en considérant que pour ces dossiers « anciens », la publicité avait été interrompue au 12 mars et repartait au 24 juin et pour 2 mois entiers...!

Fâcheuse et inacceptable interprétation du ministère, pour les exploitants concernés, en attente de leur décision depuis de longs mois. Par exemple, dans le Finistère, selon la DDTM, 200 dossiers ont été concernés, les plus anciens ayant été déposés le 23 décembre 2019 et mis en publicité le 21 janvier 2020. Cette interprétation a eu, pour les exploitants concernés des conséquences économiques lourdes, car ils n'ont pu exploiter les terres convoitées, en cette période de semis et de déclaration PAC !

Pour les dossiers complets déposés à compter du 24 juin 2020, ces demandes n'ont pas été concernées par les dispositions spécifiques au COVID. Cependant, la DRAAF Bretagne a décidé, unilatéralement, de mettre ces demandes en publicité pour une durée d'un mois seulement, au lieu des 2 mois de publicité habituels en Bretagne.

La FDSEA a communiqué auprès de son réseau pour que les adhérents surveillent les publicités sur le site internet de la préfecture et soient réactifs, car il n'y avait donc plus qu'un mois pour déposer d'éventuelles concurrences. La FDSEA est intervenue auprès de la DDTM pour que ces dossiers déposés après le 24 juin fassent l'objet, comme c'était le cas avant le COVID, d'une publicité de deux mois.

Au 16 novembre 2020, le délai de publicité est enfin revenu à 2 mois. La DRAAF a tardé à rétablir le délai normal, mais a finalement accepté notre demande.

Information sur le foncier dans les centres de formation

En 2020, le groupe foncier de la FDSEA a été sollicité par les écoles et centres de formation agricole pour dispenser une information sur le foncier à Bréhoulou (Fouesnant), l'Iréo de Lesneven, le centre de formation de St Ségat, au CFA d'Hanvec et au lycée agricole du Nivot.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) mise en danger en 2020

Un projet de loi « Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) », visait à améliorer l'efficacité de l'action publique, dans tous les domaines. Il prévoyait une modification de la composition de la CDPENAF, suite à un amendement adopté par les sénateurs, ainsi rédigé : « Le nombre des représentants des collectivités et leurs groupements ne peut être inférieur à 50 % du total des membres qui composent la commission ».

La FDSEA du Finistère a mobilisé le Comité de Pilotage régional foncier et ensemble FRSEA, JAB et CRAB ont adressé un courrier commun, le 17 avril 2020, aux députés et sénateurs de Bretagne pour demander le retrait de cette disposition.

Le président de la FDSEA, Jean Alain DIVANAC'H, a également remis ce courrier à Emmanuel MACRON, lors de sa visite dans le nord Finistère le 22 avril 2020.

La CDPENAF doit rester une instance de dialogue et d'exercice démocratique, que ne permettrait plus une sur représentation des collectivités. En son sein, la majeure partie des avis émis donne lieu, à des débats parfois animés mais équilibrés et de qualité. **Revoir la composition en faveur des collectivités, c'était donner un mauvais signe en faveur de la consommation de foncier, en total décalage avec la volonté gouvernementale de maîtriser l'artificialisation du foncier.**

C'est au sein de la CDPENAF, que la FDSEA, aux côtés de JA et de la Chambre d'agriculture, veille à protéger l'agriculture contre les changements de destination de bâtiments agricoles impactant l'activité agricole : les conflits de voisinage ne sont pas que des cas d'école, car une fois arrivés à proximité d'une exploitation, ce sont les nuisances (bruit, odeur, épandage...) qui sont reprochés aux agriculteurs par les nouveaux arrivants !

Les travaux parlementaires ont abouti à la loi du 7 décembre 2020, qui a fort heureusement écarté l'amendement des sénateurs pour conserver la composition actuelle de la CDPENAF.

L'action commune des instances régionales, syndicales et OPA, a démontré que la résistance collective paye !

Favoriser la reconquête des terres en friche ou manifestement sous exploitées : un enjeu majeur

Conformément à l'article 25 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet charge, tous les cinq ans, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de procéder à un inventaire des parcelles considérées comme des friches, qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

Ce travail a été engagé en 2019 et poursuivi en 2020, par les services de la DDTM. La FDSEA du Finistère a participé au groupe de réflexion pour la mise en œuvre de l'inventaire pour une validation par étape en CDPENAF. Ainsi, l'inventaire a permis de recenser sur une surface totale du Département de 680 000 hectares :

- des surfaces urbanisées soit 68 700 ha
- des surfaces en « friches agricoles potentielles » soit 103 833 hectares
 - dont sans aucun enjeu de zonage (environnementaux notamment) : 71 853 ha
 - et avec au plus 1 enjeu de zonage : 93 213 ha

Au cœur d'une crise sanitaire, où l'alimentation revient au cœur des débats et la fonction nourricière de l'agriculture retrouve ses lettres de noblesse, pour la FDSEA la reconquête des terres en friche est un enjeu majeur. La carte géographique relative à l'inventaire départemental est consultable depuis décembre 2020 sur le site de la Préfecture. De par sa conception, cet inventaire n'a pas vocation à être exhaustif mais se veut un outil d'aide à la localisation de friches agricoles potentielles. Il ne se substitue pas à une photo-interprétation fine ou à une visite sur place.

Si dans tous les cas, il est nécessaire de se rapprocher des services de la DDTM pour vérifier quelles études d'impact environnemental et/ou autorisations administratives sont nécessaires avant tout défrichement, la FDSEA veillera à communiquer pour que cette carte ne reste pas lettre morte et permette à toute forme d'agriculture de reconquérir ces espaces pour nourrir nos concitoyens !

Défendre le statut du fermage



Fermiers

Rénovation du statut du fermage : être prudents et force de proposition pour une évolution équilibrée

Dans le cadre de la négociation du statut du fermage, les fermiers du Finistère font entendre leur voix et leurs divergences, depuis des années, pour une négociation prudente et équilibrée du statut du fermage. Ils sont lassés d'être écoutés, voire compris, mais pas entendus ! Au congrès électif de la Section Nationale des Fermiers et Métayers (SNFM), les 4 et 5 mars 2020, l'ambiance a été chaude, lors des 3 temps majeurs : le rapport de mandature 2017-2019 (sur le thème de la rénovation du statut du fermage), les élections des délégués fermiers, « les fermiers et l'environnement » (le thème du congrès).

Lors du débat et des interventions des régions, ont été exprimées les divergences, sur la nécessité de définir l'agriculteur professionnel actif, préalablement à toute rénovation du statut de l'agriculteur et sur les propositions relatives à l'abandon de la cession du bail au descendant et à la subrogation du droit de préemption du fermier. **L'intervention de l'inter-région Bretagne et Pays de la Loire a été applaudie par ceux et celles qui pensaient tout bas ce que la Bretagne a dit tout fort !**

Le résultat du vote sur la mandature a confirmé l'important clivage : 60 voix pour, 30 contre et 7 abstentions. La région Bretagne, présidée par Alain LE BELLAC, ne se sentait donc plus isolée !

Malgré tout, lors des élections des délégués régionaux, Alain LE BELLAC (29) et Jacques HELLO (22) ont été réélus au CA de la SNFM. Le signe que la Bretagne pèse dans le débat. **D'ailleurs, dans les mois qui ont suivi le congrès, les propositions de la SNFM ont été retravaillées et ont fait l'objet d'un accord au sein de la FNSEA !**



Sur l'environnement, la conclusion unanime a été de considérer que les PSE (prestations pour services environnementaux, négociées et rémunérées) sont préférables au bail rural avec clauses environnementales de 2006 (contraintes imposées au fermiers, qui pourtant est un agriculteur comme les autres, et sans compensation) et aux MAEC (outil politique et dogmatique, d'orientation de l'agriculture). **Sur les PSE, il reste encore beaucoup de travail juridique et fiscal à engager mais il faut que la profession avance et prenne la main, comme le fait l'association Alli'homme créée par la FDSEA**, car des bureaux d'études, des collectivités, et des associations s'emparent de la question et ce sont les collectivités qui se saisissent du foncier pour y faire de la compensation écologique.

Beaucoup de fermiers n'ont pas connaissance de l'outil PSE : des raccourcis et des a priori sont faits notamment sur leur assimilation à des MAEC déguisées, à de la sous-location des terres louées par le fermier ou encore à du changement de destination des terres... ! Autant de problématiques qui ont amené au constat que **les PSE devront s'articuler avec le statut du fermage** afin de répondre aux interrogations que se posent les fermiers mais dont ils doivent se saisir.

Défendre les intérêts des anciens exploitants



Anciens

En cette année 2020 si particulière en raison du contexte sanitaire, la section des anciens exploitants a été particulièrement impactée et a dû mettre entre parenthèses bon nombre de ses activités : actions syndicales, journée de convivialité, voyages, ...

Revalorisation des retraites agricoles

Malgré tout, avant l'annonce du premier confinement, les membres du bureau de la section ont rencontré les parlementaires finistériens pour échanger sur la proposition de loi concernant la réforme des retraites. Ils ont été reçus par Michel CANEVET, Didier LE GAC, Jean-Luc FICHET et Philippe PAUL. A chaque rencontre, les membres du bureau de la section étaient accompagnés par un membre du bureau de la FDSEA.



Adoptée au Sénat le 29 juin 2020, la proposition de loi concerne les futurs retraités, mais aussi, les retraités actuels. Au plus tard en 2022, **les retraites des chefs d'exploitation à carrière complète seront revalorisées à 85 % du SMIC. C'est une victoire en demi-teinte** puisque cette décision ne concernera qu'une très faible part des retraités. La section continuera à se mobiliser pour que l'ensemble des retraités soit augmenté notamment celles des conjoints, des aides familiaux et des poly-pensionnés.

Des actions interrompues par les mesures sanitaires

Sur les six réunions inter-cantoniales programmées habituellement, deux seulement ont pu avoir lieu avant le premier confinement : le 4 mars à Plougar et le 6 mars à Guipavas.

Face à l'épidémie de Covid-19, la section des anciens exploitants n'a pas été en mesure de mettre en place sa traditionnelle tombola dont le résultat financier assurait le fonctionnement de la section. Celle-ci a donc **mis en place une cotisation volontaire exceptionnelle qui permettra à la section de financer les activités pour l'année à venir.**

Association Juridique et Fiscale

Comme chaque année, les juristes de l'Association Juridique et Fiscale (AJF) sont sollicités à de nombreuses reprises : elles apportent leur expertise aux responsables professionnels et assurent à travers les permanences juridiques ouvertes gratuitement à tous les agriculteurs et propriétaires fonciers, des consultations orales traitant de toutes les questions relatives au droit rural, droit de la famille, le droit des sociétés, la fiscalité, la rédaction d'actes, ...

Malgré les conditions sanitaires particulières de l'année, ces permanences ont été maintenues, que ce soit sous forme de RDV téléphonique ou dès le confinement levé, en présentiel sur rendez-vous en respectant les gestes barrière.

Cette année encore, le travail sur les OP/AOP s'est poursuivi et même intensifié pour prendre en compte les dernières évolutions réglementaires à la fois au niveau européen mais également au niveau français. Ce travail s'est intégré dans la réflexion engagée au niveau européen sur la réforme de la PAC et la possibilité d'étendre le champ d'application des programmes opérationnels (PO) à d'autres productions que celles déjà concernées tels que les Fruits et légumes. De même, les questions foncières ont mobilisé les juristes tout au long de l'année avec,

dans l'attente d'une loi foncière, la poursuite des discussions départementales, comme régionales et le rappel de l'urgence à définir le statut de l'agriculteur actif professionnel, le seul qui réserverait l'accès au foncier et les primes PAC aux agriculteurs ainsi strictement définis.

Enfin, la nouvelle structure AJF Finistère, créée en 2019, avec pour membre fondateurs la FDSEA du Finistère et l'AER Finistère, sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2021.



**Association
Juridique et
Fiscale
des Agriculteurs du Finistère**

La FDSEA à vos côtés

La FDSEA du Finistère, c'est 16 salariés mobilisés au quotidien pour répondre au mieux aux demandes des adhérents. L'année 2020 a été l'occasion pour la FDSEA de confirmer ses bases solides autour de son équipe reconnue pour ses compétences, et qui malgré la crise sanitaire et les confinements successifs, a assuré les services à l'adhérent sans discontinuité.

Le service juridique: un pour tous et tous pour un ... service gagnant !



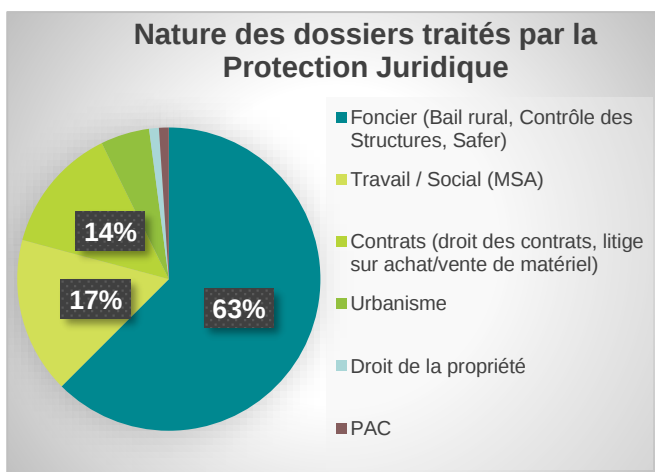
Le service juridique de la FDSEA fait preuve au quotidien de son efficacité dans la défense des intérêts individuels de ses adhérents. Que ce soit pour

des congés notifiés pour soi-disant reprises pour exploitation par des propriétaires ou encore des indemnités demandées pour trouble « anormal » en raison des odeurs provenant d'une étable, le service juridique de la FDSEA est aux côtés des adhérents. Dans le cadre de son accompagnement, le service juridique de la FDSEA a obtenu la révision de fermages excessifs ou encore, une aide PCAEA après un refus de l'administration. Si les enjeux et les conséquences varient d'un cas à un autre, les victoires obtenues individuellement forgent la défense collective de toute la profession !

Depuis 1986, par convention avec GROUPAMA, la **FDSEA peut gérer les litiges des agriculteurs garantis par le contrat assurance Protection Juridique**. La FDSEA peut donc effectuer la déclaration du litige, mettre à disposition ses compétences, son expertise, et son réseau syndical et d'avocats, pour régler l'affaire à l'amiable, ou accompagner les agriculteurs durant la procédure judiciaire.

Une analyse des dossiers gérés en 2020 permet de dégager les enseignements relatifs à la nature et à l'importance des dossiers traités dans le cadre de la protection juridique.

Le service juridique de la FDSEA a continué à assurer, malgré la crise sanitaire, de très nombreuses consultations téléphoniques et sept permanences juridiques décentralisées (sur RDV physiques ou par téléphone), pour renseigner les adhérents en amont des litiges, et à leur éviter de commettre des erreurs qui pourraient être lourdes de conséquences pour leur exploitation.



Au service du millier d'employeurs adhérents

La FDSEA met à la disposition des employeurs une **expertise très appréciée des adhérents** : conseil juridique, rédaction d'actes juridiques, défense amiable ou judiciaire, gestion des ressources humaines ou hygiène- sécurité, ...

Les informations et conseils sont regroupés dans le Biém'ail, le bulletin hebdomadaire d'information des employeurs.

La FDSEA propose également de s'abonner à deux packs de prestations, permettant aux employeurs d'être au courant des dernières informations :

Pack PAIE	Pack BIÉMO
Bulletins de paie et formalités administratives	Biémo , infos et outils sur la réglementation sociale
Biém'ail , l'hebdomadaire dédié à l'actualité sociale	
Conseils juridiques, rédaction de contrats de travail et avenants Conseils en gestion des ressources humaines	

En moyenne par an, son activité se résume par :

- **70 permanences juridiques décentralisées sur l'ensemble du département,**
- **7 200 bulletins de paie réalisés sur 2020,**
- **47 Biém'ail envoyés à plus de 310 employeurs.**

Le service syndical

Il se compose d'une équipe de chargés de mission spécialisés dans la veille réglementaire, économique, environnementale et médiatique, qui s'appuie sur un réseau de responsables agricoles.

Les chargés de mission assurent l'animation des sections (lait, porc, volaille, légume, viande bovine, œufs, environnement, etc) et des syndicats locaux et cantonaux. Ils accompagnent les responsables dans leurs réflexions et revendications (préparation des rencontres, rédaction de dossiers, communiqués de presse, etc). **Mobilisez-vous et faites entendre votre voix !**

L'équipe syndicale est également aux côtés des adhérents pour les conseiller sur les recours en matière de contrôles, environnement, PAC, DPB, installations classées, urbanisation, expropriation, captage, contrôle des structures, etc. avec l'appui si besoin de juristes.

Pour être présent auprès des adhérents et faire connaître au plus grand nombre les réflexions et les propositions du réseau, le service syndical utilise tous les moyens de communication : lettres aux adhérents (mensuel), Au menu cette semaine (hebdomadaire), site internet, réseaux sociaux, communiqués, etc

Des responsables engagés au niveau national

La FDSEA mandate au sein de la FNSEA et des Associations Spécialisées, via la région Bretagne, des agriculteurs adhérents qui connaissent et défendent nos spécificités agricoles.



Il est indispensable d'être à jour des cotisations nationales pour pouvoir y siéger.

Pour nous représenter à la FNSEA en 2021 :

- **Conseil d'administration** : Jean-Alain Divanac'h
- **Commission environnement** : Jean-Alain Divanac'h
- **Commission sociale et fiscale** : Thierry Marchal et Bernard Simon
- **Commission statuts et conflits** : André Quénet
- **Commission des agricultrices** : Agnès Kerbrat
- **Commission apiculture** : Gwendal Danse
- **Section Nationale des Fermiers et Métayers** : Alain Le Bellac
- **Section Nationale des Anciens Exploitants** : Jo Mingam
- **Commission gestion des territoires** : Hervé Le Saint
- **Commission faune sauvage** : Agnès Kerbrat

Pour nous représenter dans les Associations Spécialisées de la FNSEA en 2021 :

- **Bureau de la FNP** : Thierry Marchal
- **Conseil d'administration de la FNP** : Benoit Puech
- **Bureau de la CFA** : André Quénet
- **Conseil d'administration de la FNO** : Gilles Morvan

Vos présidents cantonaux, vos contacts !

BREST	BREST	Robert Talarmain	Guilers
	DAOULAS	Anthony Galeron	Plougastel-Daoulas
	LANDERNEAU	Jérémy Orcil	Dirinon
	LANNILIS	Christian Le Roy	Lannilis
	LESNEVEN	Philippe Quillon	Saint Meen
	PLABENNEC	Jean-Luc Bergot	Plabennec
	PLOUDALMEZEAU	Charles Laot	Lanildut
	PLOUDIRY	Bernard Pouliquen	Le Tréhou
	ST RENAN	Agnès Kerbrat	Milizac
CHATEAULIN	CARHAIX	-	
	CHATEAULIN	Jean-Alain Divanac'h	Plonevez-Porzay
	CHATEAUNEUF DU FAOU	Jean-Paul Keraval	Laz
	CROZON	Hervé Le Roux	Crozon
	LE FAOU	Serge Troadec	Rosnoën
	LE HUELGOAT	Hervé Denis	Berrien
	PLEYBEN	Gilbert Le Goff	Plonevez du Faou
MORLAIX	LANDIVISIAU	Daniel Picart	Bodilis
	LANMEUR	David Clech	Plougasnou
	PLOUESCAT	Joël Balcon	Lanhouarneau
	PLOUIGNEAU	-	
	PLOUZEVEDE	Bruno Trévien et Jean-Luc Page	Plouvorn
	SIZUN	André Donval	Locmélar
	ST POL DE LEON	Gilles Le Bihan	Plouéan
	ST THEGONNEC	Maryvonne Taillieu	Plounéour-Ménez
	TAULE	François Kerscaven	Taulé
QUIMPER	ARZANO	Gwénaél Thiéry	Arzano
	BANNALEC	Frédéric Moysan	Bannalec
	BRIEC	Patrice Kergoat et Régis Ollivier	Edern
	CONCARNEAU	Nicolas Penn	Trégunc
	DOUARNENEZ	-	
	FOUESNANT	Alain Le Bellac	Quimper
	PLOGASTEL ST GERMAIN	-	
	PONT AVEN	Yves-Marie Jouan	Riec Sur Belon
	PONT CROIX	Ronan Quiniou	Meilars
	PONT L'ABBE	André Quenet	Plomeur
	QUIMPER	Benoît Puech	Plomelin
	QUIMPERLE	Sébastien Brishoual	Tremeneven
	ROSPORDEN	Jacques Cotten	Rosporden
	SCAER	Christian Fiche	Scaër